

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

Séance du jeudi 10 septembre 2026

COMMUNE DE
LES FOUGERETS

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 10 septembre à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GRGNAC Françoise.

Nombre de Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 septembre 2026,

En exercice : 15

Absente excusée : Marie-Pierre CLAINCHARD

Présents : 14

Pouvoirs : Marie-Pierre CLAINCHARD donne pouvoir à Yannick CHESNAIS

Votants : 15

Secrétaire de séance : Jacky PAITIER a été élu secrétaire de séance.

2026-09-10-05 Taxe sur la vacance des locaux d'habitation : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Mme Le maire de Les Fougerêts,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Charge la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

La Maire,
Françoise GRIGNAC

Le secrétaire de séance,
Jacky PAITIER

